



AVIS DE PROMULGATION

DU RÈGLEMENT NUMÉRO 921-26

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUES ET ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ

À TOUS LES CONTRIBUABLES ET CITOYENS(NES) DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-LAMBERT-DE-LAUZON

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, de ce qui suit :

QUE le conseil de cette Municipalité a, le 2 mars 2026, adopté le règlement numéro 921-26.

QUE les intéressés pourront consulter ledit règlement au bureau de la Municipalité de Saint-Lambert-de-Lauzon, sis au 1200, rue du Pont, Saint-Lambert-de-Lauzon;

QUE ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ à Saint-Lambert-de-Lauzon, ce quatrième jour du mois de mars deux mille vingt-six.

(S) *Eric Boisvert*
.....
Éric Boisvert
Directeur général
et greffier-trésorier